

Verson, le 28/05/2024

Un budget participatif à Verson

La Ville de Verson lance une nouvelle initiative : le budget participatif.

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale s'est engagée dans une démarche de démocratie participative. Consultations publiques pour les grands sujets (plan vélo, aménagement de la place de l'église, aménagement du Parc Senghor), création d'un conseil municipal des jeunes et aujourd'hui mise en place d'un budget participatif.

« La démocratie participative permet de renforcer les liens entre les Versonnais et les élus, elle favorise l'échange et les interactions avec les citoyens » introduit Nathalie Donatin Maire de Verson.

Le budget participatif, de quoi s'agit-il ?

Le budget participatif est un processus démocratique permettant aux citoyens versonnais de proposer des projets d'intérêt général pour la commune, leur quartier, leur rue, puis par le biais d'un jury d'habitants, de retenir un ou plusieurs projets.

Le ou les projets retenus seront réalisés sur l'année budgétaire 2025 grâce à une enveloppe dédiée de 10 000 €.

Avec cette démarche, nous souhaitons proposer aux habitants qui le souhaitent d'être acteur de la vie publique locale. D'autre part, au delà des projets retenus, les différentes suggestions des versonnais pourront venir enrichir les projets municipaux » explique Emmanuel GUE, adjoint en charge de la démocratie participative.

Quels types de projets peuvent être proposés ?

Tous types de projets peuvent être proposés, il suffit qu'ils répondent à l'intérêt général et correspondent aux compétences de la commune :

- Cadre de vie et aménagement de l'espace public
- Jeunesse et éducation
- Solidarité et santé
- Sports
- Culture
- Numérique
- Prévention et sécurité

Le nombre de projets proposés par habitant n'est pas restreint. Il est possible de déposer plusieurs d'idées, qu'elles soient pratiques ou innovantes, partagez-les !

Comment participer ?

Les Versonnais peuvent participer soit en proposant un projet soit en devenant membre du jury en se manifestant avant le 4 octobre.

Pour déposer un projet, les habitants doivent prendre connaissance du règlement puis proposer leur idée via le formulaire dédié disponible sur www.ville-verson.fr.

Pour devenir membre du jury, il faut se signaler auprès de la mairie ou par email (participation@ville-verson.fr). Puis un tirage au sort sera effectué parmi les volontaires pour déterminer le jury.

Le ou les projets lauréats seront annoncés à l'occasion de la cérémonie des vœux 2025.

Affaire à suivre...